



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 à 20h00  
(Sottens, à l'Emetteur)**

---

Le Président, Christophe Korber, ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres présents, la Municipalité. Il précise qu'il y a du public.

**1. Ouverture de la séance**

Il informe qu'il y a une modification à l'ordre du jour, qui va être passée au vote. Un rapport de la commission ad'hoc, par rapport au PACom a été déposé après l'établissement de l'ordre du jour. Le Président a rajouté ce rapport au point 10.

Au vote le nouvel ordre du jour est accepté par l'assemblée.

La parole est passée à la secrétaire pour l'appel.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

**2. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022**

Il n'y a aucune remarque ni commentaire. Au vote, le procès-verbal est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

**3. Assermentation**

Le Président nous fait part de la démission de Damien Korber.

Il procède à l'assermentation de Florian Gavillet.

**4. Communications du président**

Il n'y a aucune communication.

**5. Communications de la Municipalité**

La parole est passée à René Pernet.

Il remercie les conseillers qui se sont portés volontaires ainsi que la jeunesse de Villars-Mendraz pour la distribution de sapins.

Il remercie également les membres de la voirie, qui sont présents ce soir, pour l'organisation du déneigement. La nouvelle organisation fonctionne bien.

Il présente Mme Catherine Reinhard, nouvelle collaboratrice qui donnera une aide ponctuelle au greffe, à raison de 20%, ceci durant toute l'année 2023. Il fait un bref rappel des faits et de l'absence de Joëlle Braillard. Elle pourra recommencer à la moitié de son temps de base, à partir du mois de janvier.

La parole est passée à Bernard Krieg.

**Eau potable** : l'AIEJ a voté un crédit de 800'000.- pour la rénovation du réservoir des Esserts à Villars-Tiercelin. C'est un élément nécessaire pour la défense incendie des Esserts.

**Distribution d'eau** : La commune est liée au risque de pénurie électrique et le canton a demandé d'élaborer plusieurs scénarios et l'évaluation de l'incidence que cela aurait sur l'approvisionnement en eau potable. Heureusement que la consommation d'eau potable n'est pas élevée en hiver. Sur la base des prévisions, la commune tiendrait 4h sans alimentation électrique avec la capacité de nos réservoirs.

**Projet des berges du Vany de Sottens** : Il s'agit d'un projet compliqué avec les autorités mais une mise à l'enquête a pu être faite. Il y a eu des remarques et non des oppositions faites par le WWF et la Municipalité doit leur répondre, de manière à pouvoir obtenir le permis d'entamer les travaux.

**Eaux usées et step** : Les step de Villars-Tiercelin et Sottens continuent d'être entretenues en lien avec des assainissements de surpresseurs. Il y a là aussi des problèmes avec l'approvisionnement de ces équipements. La Municipalité verra si elle pourra faire les travaux cette année ou si elle devra passer en transitoire l'année prochaine.

**Step régionale épuration moyenne Broye** : Il avait déjà été énuméré une potentielle possibilité d'être raccordé du côté de Sottens. Cependant, comme la société Cremo va quitter Lucens, les bases de calculs de l'EMB sont modifiées et celles-ci pourraient avoir des incidences sur le raccordement de Sottens.

**Routes et chemins** : Le site d'information du territoire a été finalisé. A partir de 2023 le service de voirie devrait être capable de prendre en main ce système et de pouvoir le renseigner. Celui-ci aidera pour la centralisation des informations sur le réseau des eaux et potentiellement des routes et autres infrastructures.

**Entretiens routiers** : La Municipalité se demande dans certaines situations, quant à la pertinence de certains entretiens. Elle pense que cela serait bien aussi de se faire conseiller par un mandataire externe sur les travaux déjà faits et les futurs à effectuer.

**Arrêt de bus sentier handicap** : Au vu du projet établi, la loi sur les personnes handicapées a imposé un aménagement plus conséquent. A ce jour, la Municipalité est en voie de finalisation d'un premier projet, qui pourra probablement passer en préavis l'année prochaine.

**Energie** : La liste des subventions va être actualisée avec une nouveauté 2023 en lien avec le postulat de Stéphanie Grimm. Plus de détails suivront ultérieurement. Il y a eu des réflexions, avec la commission énergie, quant à de nouvelles formes de subventionnement.

Néanmoins, Bernard Krieg relève qu'un soutien à toute personne nécessite une modification du règlement du fonds pour le développement durable, et qui dit modification de règlement dit évidemment un passage au conseil pour validation. Il y a une subtilité qui dit que les subventions étaient versées au propriétaire foncier alors que si on entre dans une subvention plus large, notamment en lien avec la mobilité, cela ne s'adresse plus uniquement au propriétaire foncier.

**Programme eco-logement** : Il y a eu des retours en lien avec le programme de soutien quant aux locataires. La mise sur pied d'un tel programme prend passablement de temps. Le canton subventionne à hauteur de 80% jusqu'à mars 2023.

La parole est passée à Bernard Joss.

L'étang de la Goille, à Villars-Tiercelin, a été revitalisé. L'ancien exutoire a été démonté, un nouveau cheminement a été créé pour l'évacuation de l'eau, le reboisement a été fait et des plaquettes indicatrices ont été posées. Le projet a été financé en grande partie par le Parc périurbain du Jorat.

**Sapins de Noël** : Une étude a été faite pour savoir si ils allaient être mis à cause du problème énergétique. Il a été décidé de les enclencher de 16h à 23h, ce qui divisera la consommation de moitié.

**Bâtiment communaux** : La température du chauffage a été optimisée, le débit des pompes a été ralenti quand cela était possible.

Tous les appartements sont actuellement loués. L'appartement du collège de Villars-Mendaz est loué par l'EVAM, c'est une famille ukrainienne qui y habite.

**Eclairage électrique** : Il y a 291 luminaires dans la commune. Il a été décidé de remplacer les lampes sodium par du led. Pour le début 2023, la Municipalité aimerait pouvoir couper l'électricité dans certains secteurs de 23h à 5h du matin. Il y a 25 points différents qui commandent l'allumage.

Le Président informe que Mme Schaer est présente ce soir.

M. Olivier Sonderegger demande qu'en est-il des step, par rapport au délestage, étant donné qu'elles devraient être approvisionnées en continu pour leur bon fonctionnement ; que se passerait-il si il y avait une interruption de 4h de temps.

Bernard Krieg informe que la Municipalité a du signaler à l'Etat une puissance minimum qui était requise dans les step pour faire fonctionner la base de celle-ci. Maintenant, la Municipalité attend une réponse de leur part.

## **6. Préavis No 09-2022 : Budget 2023**

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission des finances, Mme Stéphanie Grimm pour la lecture de leur rapport.

La discussion est ouverte sur le préavis du budget 2023.

Il n'y a aucune remarque ni question.

Au vote, ledit budget est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

## **7. Préavis No 10-2022 : Cession d'une fraction de la parcelle 69 en servitude**

La parole est passée à Mathilde Goumaz pour une introduction du préavis.

La première chose est de pouvoir concrétiser la déchetterie, qui se veut être pratique, fonctionnelle, qui s'intègre dans son environnement et raisonnable dans son coût. La vente de la parcelle 69 jouera un rôle dans son coût final. Elle aura également une incidence sur la zone d'utilité publique que la Municipalité pourra faire arrêter par le canton. Le but étant d'obtenir une zone la plus large possible pour donner des possibilités par la suite aux autres Municipalités de construire un autre projet, si elles le désirent.

L'idée est de développer la zone de l'émetteur de manière à ce qu'elle soit plus en accord avec la population de la commune de Sottens, tout en maintenant la sérénité du cimetière, le rendement locatif de la villa émetteur ainsi que le maintien de la qualité de résidence.

Un historique des anciens projets de déchetterie est énuméré.

Un plan est présenté des déchetteries actuelles.

Un autre plan est présenté des diverses zones d'utilités publiques et les possibilités d'implantation avec les modifications PACom.

La parole est passée à David Gavillet pour une présentation de la zone de l'émetteur. Celle-ci a été travaillée pour harmoniser la zone avec l'impact des nouveaux bâtiments et en intégrant une

arborisation. Il y aurait une redistribution des places de parc prévues à côté de la potentielle future grande salle communale, qui viendraient se greffer du côté de la déchetterie afin d'impacter au minimum la zone après le cimetière. Il est important que la zone autour du cimetière reste calme et qu'elle ne soit pas impactée par une circulation trop dense. De plus, un projet d'arborisation sur un côté du cimetière a été pensé afin de le protéger.

S'agissant de la zone déchetterie, l'idée est de la faire la plus fonctionnelle possible en utilisant un minimum de surface au sol, en intégrant les bennes avec un semi niveau, ceci afin de limiter la gêne dans l'impact paysager.

Suite au dernier conseil, la Municipalité est retournée discuter avec le Canton sur cette future zone. Ce dernier a confirmé ne pas vouloir entrer en matière pour un droit de superficie. De son côté, la Municipalité a indiqué ne pas être d'accord de céder cette parcelle par une vente.

Enfin, cette solution de servitude de superficie simple a été trouvée en faveur du Canton afin qu'il puisse ériger les bâtiments qui leur sont nécessaires pour leur dépôt régional. Cette servitude ne sera pas limitée dans le temps. Elle court aussi longtemps que les bâtiments érigés seront utilisés. Enfin, le Canton a proposé une indemnité unique au départ, en conservant les 133.- au m<sup>2</sup> qui étaient prévu à la base pour la vente. La Municipalité toucherait donc le même montant que si la parcelle avait été vendue. Il est important pour le Canton que le montant soit une rente unique et non une location annuelle car celui-ci doit être intégré dans leur budget d'investissement. C'est aussi la raison pour laquelle il ne voulait pas de droit de superficie.

La servitude ne sera ni cessible ni transmissible. Si les bâtiments n'ont plus leur utilité, il est prévu que la servitude tombe et que la commune redeviendrait propriétaire de l'ensemble du site. A ce moment, une indemnité devra être calculée pour le rachat des bâtiments construits par l'Etat sur cette parcelle. Une demande a été faite, qu'en cas d'utilisation partielle des bâtiments, l'Etat puisse louer une partie de ceux-ci, si nécessaire. Enfin, un droit de préemption serait inscrit en faveur de l'Etat.

Pour le planning prévisionnel : septembre 2023, obtention du crédit cadre auprès du Conseil – octobre 2023 à fin 2024, finalisation des projets, mise à l'enquête et appel d'offres pour les 12 sites concernés – dès 2025 et échelonnés sur 3 ans, réalisation des projets. Du coup, l'échéance avec Swisscom ne poserait aucun problème de restitution d'argent.

La commune a trouvé un terrain d'entente avec le canton avec cette servitude simple. La Municipalité espère que cette variante sera suivie.

La lecture du préavis 10-2022 n'est pas demandée. La parole est passée à la commission des finances, Mme Stéphanie Grimm, pour la lecture du rapport.

La parole est passée à la commission ad hoc, M. Maurice Angéloz, pour la lecture de son rapport.

Le président ouvre la discussion quant au préavis.

Jean-Marc Hermans relève une remarque dans le rapport de la commission chargée, qu'il n'y aura pas plus de nuisances qu'actuellement dans le bâtiment DGMR du centre du village de Sottens. Cette remarque lui paraît erronée car il s'agira d'un centre régional, donc beaucoup plus de véhicules et qui ne vont pas amener plus de finances au niveau communal.

Bernard Krieg prend note de la remarque. Il explique qu'il a vécu des années à proximité du bâtiment DGMR où tôt le matin il y avait des nuisances à cause des véhicules (trax). Ceci était certes incommodant, mais demeurait supportable en termes de nuisances, partant que ce travail assurait le bien-être de la communauté. De plus, les méthodes de chargement actuelles par silo ont remplacé les trax bruyants.

Serge Morisod relève que le problème pour les habitants de Sottens c'est la somme des trois projets (déchetterie, DGMR, maison intercommunale) au même endroit. Il trouve qu'il aurait été bien de consulter les gens du village pour avoir leur avis. Enfin, il ne partage pas l'avis de Bernard Krieg.

René Pernet explique qu'avec le bâtiment de la DGMR, la plupart des véhicules partiront plutôt vers l'extérieur du village. La même analyse a été faite pour la déchetterie, à savoir que tous les usagers de

la déchetterie ne passeront pas tous par le village. Du coup, le village de Sottens ne sera pas plus impacté que maintenant.

Joëlle Février demande si le canton ne veut plus par la suite la DGMR, cela veut dire que le tout réappartient à la commune et si quelqu'un aimerait relouer la parcelle, est-ce que la commune toucherait quelque chose ?

David Gavillet répond que ce qui est prévu dans le contrat, c'est que tant que l'utilisation du bâtiment est faite par la DGMR c'est eux qui l'utilisent. Une fois qu'ils en auront plus l'utilité c'est une restitution à la commune et c'est elle qui redeviendra propriétaire. Elle rachètera les bâtiments selon une estimation faite sur le moment et c'est la commune qui décidera de ce qu'elle fera des bâtiments. La location c'était uniquement si la DGMR n'aurait pas l'utilité à 100% des bâtiments. Les bâtiments seront en zone d'utilité publique donc ils ne peuvent pas être loués à n'importe qui.

Laurence Pralong demande, si le bâtiment est en ruine, est-ce qu'il y a une clause qui prévoit que le canton démonte et assainisse l'espace ?

David Gavillet explique que l'estimation se fera au moment ou la fin sera prononcée. Et si le bâtiment ne vaut plus rien ça sera à la commune de négocier.

Séverine Frésard demande le montant qui est prévu quant au projet de la DGMR.

David Gavillet indique que l'information n'est pas connue car elle fait partie du pack global pour les 12 sites et cela ne nous regarde pas directement. Il s'agit du projet du canton.

Sandro Figini demande qui va payer l'équipement de la parcelle.

David Gavillet répond que c'est le canton qui sera en charge de l'aménagement de la parcelle.

Etienne Stadler relève que chaque citoyen qui est propriétaire d'un bâtiment paie un impôt foncier mais la DGMR ne payera rien.

Olivier Sonderegger demande si il y a une garantie que le reste de la bande le long de la route sera bien en zone d'utilité publique pour la réalisation des deux autres objets, soit notamment la déchetterie, qui reste une priorité.

René Pernet indique que le plan d'affectation comprend les trois projets, il s'agit d'un bloc.

Clémence Grognoz, boursière, indique qu'au niveau de l'impôt foncier (bâtiment de commune et canton) la DGMR est exonérée, par contre elle paie toutes les autres taxes, notamment celles qu'il y aurait pour les raccordements au niveau de la construction.

Damien Bœuf indique que l'on parle d'une réalisation en 2026, est-ce que cela veut dire qu'on doit attendre que ce projet soit débuté avant de pouvoir faire le reste, soit la déchetterie.

René Pernet explique qu'il n'y a pas besoin d'attendre la DGMR, mais on attendra de transférer la parcelle en zone d'utilité publique, autrement nous devons payer la taxe à Swisscom. Si le préavis passe ce soir, l'étape d'après sera la négociation au canton par rapport au plan d'affectation pour ensuite être dans la chronologie, pour qu'à l'été 2024 la parcelle passe en zone d'utilité publique, à ce moment là on sera dans le délai des dix ans par rapport à Swisscom, donc il n'y aura pas besoin de leur rétrocéder un montant et d'arriver avant juillet 2023 avec un préavis devant le conseil pour le projet de déchetterie.

Olivier Sonderegger demande, vu qu'il s'agit d'un plan partiel d'affectation, que celui-ci ne sera pas conditionné au PACom ?

René Pernet répond que c'est séparé.

Il n'y a pas d'autres questions.

Au vote, le préavis est accepté à la majorité, avec 5 avis contraires et 3 abstentions.

## **8. Préavis No 11-2022 : Crédit d'étude pour le projet de la garderie de Villars-Tiercelin**

La lecture du préavis n'étant pas demandée, la parole est passée à M. François Cornu pour la lecture de son rapport.

Puis la parole est passée à la commission ad hoc, Mme Pascale Tanniger.

René Pernet indique que M. Fragnière, aide au maître d'ouvrage est présent ce soir pour d'éventuels éclaircissements. Il indique que la Municipalité était limite au niveau du préavis car elle attendait une réponse d'une personne importante à ce projet. Un nouveau projet est présenté à l'assemblée. Afin de pouvoir faire une rocade, la Municipalité attendait une validation orale de la part de Mme Keller. Il y aura encore du travail à faire afin d'être certain que la parcelle qui va être échangée soit bien dans les mêmes m2. Un plan des dépenses d'investissement 2021-2026 est présenté à l'assemblée. Plusieurs projets ont été listés. La Municipalité est consciente qu'elle ne pourra pas tout commencer. L'investissement prévu pour l'ancienne administration à Sottens sera reportée pour la prochaine législation. Le Chalet de Villars, il y aura un entretien substantiel autre que ce qui avait été prévu et l'amélioration foncière sera décalée d'une voire deux ans. Certes, l'investissement est plus conséquent mais d'autres projets seront reportés.

Le président ouvre la discussion sur le préavis.

Vincent Aubert indique s'abstenir de voter ce soir au vu de son implication en tant qu'architecte dans le projet.

Angélo Rubin interroge, par rapport au plan se trouvant dans le préavis et celui présenté ce soir, il trouve qu'il y a une grande différence. Par rapport à la parcelle de Mme Keller, on voit que le bâtiment sera plus en retrait que celui qui est présenté dans le préavis. Il indique qu'il a été précisé lors des présentations du projet que l'ancienne garderie sera démontée après la construction du nouveau bâtiment. Cependant l'emplacement du nouveau bâtiment se trouve sur l'ancienne garderie.

René Pernet explique qu'il y a suffisamment d'espace pour construire les fondations. L'actuelle garderie doit rester en fonction car si celle-ci devait fermer il y aurait un manque au niveau de l'EFAJE.

Joëlle Février relève que sur le plan financier présenté, le coût de la construction de la garderie s'élève à 3'000'000.- et que lorsque la commission a posé la question lors de la séance le montant s'élevait à trois fois plus.

René Pernet répond que le tableau présenté était une imagination de 2021, en début de législature, de combien le projet allait coûter. Il n'y avait alors pas de projet de mettre un restaurant, des appartements, un abri. Il s'agit maintenant d'un projet global, qui n'est pas similaire à ce qui avait été pensé. Le projet a été évalué à un peu plus de 8'000'000.-.

Vincent Aubert explique qu'il y a deux éléments à dissocier dans ce projet, soit le patrimoine administratif de la commune (l'école, l'église) et le patrimoine de rendement. Le 90% des surfaces de ce projet sera du rendement. Ce sont donc des éléments qui vont rapporter. Le seul point où il appartiendra au conseil de voter : c'est un niveau du tea-room-restaurant.

Angélo Rubin demande où se trouve les 510'000.- dans le plan d'investissement actuel ?

René Pernet indique que tout est englobé.

Jacques Bœuf demande si l'abri PC fait partie des 3'000'000.- ?

René Pernet explique que les 3'000'000.- c'est ce que la Municipalité avait été imaginé, en 2021, que couterait une garderie. Ensuite est venu se greffer sur le projet de la garderie l'abri PC, les appartements, le restaurant. L'investissement sera beaucoup plus conséquent, d'un peu plus de 8'000'000.-.

Jacques Bœuf demande encore si le plafond d'endettement concerne une législature.

René Pernet répond que le plafond d'endettement concerne une législature. Dans les 16'000'000.- du plafond d'endettement il y a une partie de cet investissement qui sera calculé avec les liquidités courantes, une partie sera en crédit hypothécaire avec une garantie, selon les calculs faits, de ne pas dépasser ce plafond d'endettement.

Jacques Bœuf demande, par rapport à un projet de fonds pour un abri à Villars-Mendraz, il y a quelques années, si le fonds prévu sera en déduction d'un projet comme celui présenté.

René Pernet explique que toutes les charges liées aux garages et à l'abri sont payées par cette réserve qui est pour l'investissement pour les abris.

Damien Bœuf demande si le montant de 510'000.- est un forfait ou si ce montant peut évoluer ?

René Pernet répond que par rapport à l'architecte, 250'000.- c'est le maximum pour ne pas passer en marché public.

M. Pierre Fragnière aimerait apporter une précision en expliquant que les budgets prévus dans le montant de 510'000.- correspondent à des montants plafonds qui ne seront pas dépassés pour atteindre l'objet annoncé qui est terminer le projet, le déposer à l'enquête et obtenir des soumissions afin d'ajuster le futur crédit de construction.

Angélo Rubin aimerait rappeler, s'agissant du rapport de la commission ad hoc, concernant les coûts d'études, qu'elle doit se positionner sur comment est utilisé l'argent voir contrôlé si la commune a les moyens de se les payer. Elle peut également aller investiguer la crédibilité des montants qui sont alloués et la commission des finances se positionne si la commune a l'argent pour le dépenser.

Olivier Sonderegger demande, si par rapport à la remarque de la commission ad'hoc concernant les places de parc, la Municipalité a une réaction ?

René Pernet indique qu'elle va étudier le fait de faire plus de places de parc. Cela reste à définir en fonction du projet global.

Il n'y a plus de question. Le président passe au vote. Le préavis est accepté par l'assemblée, avec 1 avis contraire et 5 abstentions.

## **9. Postulats « Schertenleib »**

La parole est passée à M. David Schertenleib pour la présentation de ses deux postulats. Il explique que les lignes de bus ne passent pas par le village de Montaubion-Chardonney. Il demande à ce qu'il y ait la possibilité que la ligne 435 et la ligne 440 puissent passer par leur village. Il relève que dans le rapport des finances il y a des coûts supplémentaires pour les bus mais cela n'impacte pas le village de Montaubion-Chardonney.

René Pernet revient sur l'interpellation faite par David Schertenleib lors du dernier conseil. Il précise qu'au lendemain, la Municipalité a pris contact avec la personne responsable auprès de CarPostal afin de lui transmettre la demande, bien que celle-ci devait être faite quelques jours auparavant.

David Gavillet explique que dans le cadre de l'ASIRE il y a eu une information par rapport aux transports en communs pour les transports scolaires. Il a été parlé des différentes lignes du réseau vaudois. Des changements sont en cours d'imagination en rapport avec le flux d'élèves, les lignes les plus utilisées, afin de s'adapter à la demande du public. Ils ont également énuméré une potentielle modification pour la ligne 440 qui passerait directement par les villages de Montaubion/Dommartin pour rejoindre Poliez-Pittet et continuer sur Echallens.

S'agissant de la ligne 435, il n'y a pas eu d'annonce de modification mais une intensification vu la demande direction Lausanne.

René Pernet indique que si le conseil décide que la Municipalité doit traiter ce postulat elle le fera. Cependant, il précise que le projet pour cette ligne est inclus dans la modification des horaires CFF car tout est induit par certaines lignes de train.

David Schertenleib explique que ce qui intéresse les habitants de Montaubion-Chardonney c'est d'avoir une liaison qui va à Lausanne.

Le président demande si le conseil envisage de transférer ces postulats à la Municipalité. La discussion est ouverte.

Votation pour la ligne 435 : Il y a 29 voix pour, 2 contre et 11 abstentions. Le postulat pour la ligne 435 est donc transféré à la Municipalité.

Votation pour la ligne 440 : Il y a 29 voix pour, 4 contre et 9 abstentions. Le postulat pour la ligne 440 est transféré à la Municipalité.

## 10. PACom

La parole est passée à Justin Michaud pour la lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le nouveau plan d'affectation communal selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire.

Le président remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion. Il rappelle qu'il n'y a pas de votation. L'idée n'étant pas de refaire le débat complet ce soir.

Stéphanie Grimm revient sur la séance du mois de juin durant laquelle une interpellation avait été déposée, demandant un rapport à la Municipalité sur le PACom avec des plans à l'appui. La séance du mois d'octobre ayant été annulée, elle s'attendait à avoir un point à l'ordre du jour de la convocation d'aujourd'hui. Elle se dit déçue. Elle relève toutefois que la Municipalité a mis en place des séances d'information à l'attention de la population. Elle est très attentive aux propos des citoyens qui ne sont pas membres du conseil. Il y a des gens qui ne sont pas au courant de ce qui se passe. Un groupe d'intérêt a été créé. Une séance de rencontre a été faite le 5 décembre dernier avec une quarantaine de participants. Certains ont été choqués de ce qui se passe car ils n'ont pas été mis au courant. Elle relève que des informations sont disponibles sur le site internet avec le plan et les nouvelles diminutions de zones ainsi que la proposition de règlement. Elle apprécie la transparence de la Municipalité mais regrette le manque d'anticipation et de dialogue avec la population et les propriétaires.

Elle propose de soutenir la Municipalité pour aller contre le canton et dire « non, ce n'est pas possible comme ça ». Il y a certaines communes du canton qui n'ont encore rien fait. Un groupe a été créé, qui a pour but décrire à la Municipalité, à Mme Luisier et à Mme de Quattro.

René Pernet répond qu'il ne faut pas se tromper de cible. Si en 2016 il y a eu un refus de la part du canton pour le projet de construction qui a été fait dans notre commune, le canton a dit que si l'on voulait une nouvelle construction, d'abord il fallait réviser le plan général d'affectation. Il s'agit d'un dossier sensible. Chaque parcelle concernée a fait l'objet de discussions. Une séance est prévue le 6 février, négociation au canton. La Municipalité a pris note des informations transmises et elle fait tout ce qu'elle peut dans la limite du négociable.

Serge Morisod pense qu'il ne faut pas se tromper de cible et que la Municipalité a fait ce qu'elle pouvait. Mais il ne faut pas se tromper entre les gens qui vont attendre quelques années de plus pour valoriser leurs besoins alors que d'autres vont perdre complètement la valeur de leur bien. Il pense que l'excès de zèle va nous pénaliser par rapport aux autres communes qui ne le font pas. La Municipalité se doit de temporiser le plus possible.

Olivier Sonderegger demande si au niveau de la chronologie (il rappelle plus de 20'000'000.- de perte pour les privés), la date du 6 février, cela voudrait-il dire que la mise à l'enquête pourrait être retardée ?

René Pernet explique que l'idée du rendez-vous du 6 février c'est cette négociation. Ensuite, il faudra voir si le canton devra nous donner une réponse. A priori, avec l'information reçue des bureaux de Christelle Luisier, ils ont plutôt envie d'avancer et la Municipalité devrait avoir une réponse du canton dans le mois qui suit. Ce qui voudrait dire que le plan d'affectation communal serait à l'enquête d'ici fin mars début avril. Enfin, il rappelle qu'un maximum de propriétaires de terrains qui n'habitent pas la commune et tous les gens de la commune ont reçu un flyer.



Angélo Rubin explique être quelqu'un qui va défendre les habitants de la commune. Il relève que beaucoup de personnes vont être lésées bien qu'il y ait eu des informations. Il y a là double peine. Les personnes vont perdre de l'argent mais la commune aussi. Il se dit pas à l'aise face aux concitoyens qu'il croise dans la rue. Il est d'accord que ces intérêts sont difficiles à défendre. Il demande si il y a moyen de retarder la mise à l'enquête. Il propose aussi d'attendre la réaction des autres communes, comme le préconise la commission ad'hoc.

Laurence Pralong se dit d'accord avec les propos d'Angélo Rubin, de défendre la population. Ne nous pressons pas. Elle propose de ne pas mettre à l'enquête tout de suite, d'attendre de voir comme cela évolue ailleurs. Essayer de revoir les choses avec certains propriétaires. Elle pense que des améliorations de terrain pourraient être faites.

Vincent Aubert indique que la situation est délicate. Il n'y a aucune notion de conflit avec la Municipalité et leur travail. La commission trouve essentiel de s'ancrer dans ce qui a été voté autour de la Lat, c'était le mitage du territoire, soit d'éviter de dézoner, c'était de redonner à l'agriculture des zones qui étaient prévues pour des quartiers ou des plans de quartier.

Bernard Krieg indique qu'il est clair qu'on a voté sur une initiative. La loi qui est en application est mise en consultation et ces projets sont soumis à remarques et sont soumis à proposition. Il faut dire qu'on subit une loi sur laquelle aucun d'entre nous ne s'est opposé lorsqu'elle a été mise en application. Donc on en subit les conséquences.

Il n'y a plus de remarque sur ce point.

## 11. Communications (2<sup>e</sup> partie)

**Eglise de Peney-le-Jorat** : un préavis sera présenté en mars pour des travaux de réfection en lien avec une problématique d'humidité.

**Molocks de Villars-Mendraz** : La Municipalité a le projet de remplacer les molocks par une benne compactante. Elle s'est rendue compte que le système fonctionne bien et permet d'économiser beaucoup de frais de transports, soit entre 5'000.- à 6'000.-. De plus, les molocks ne sont pas très fiables car ils sont souvent en panne et le contrat d'entretien coûte plus cher que la benne compactante. Enfin, il y aurait une gestion synchronisée sur toute la commune. Un plan est présenté du futur emplacement de la benne. Un préavis sera présenté l'année prochaine.

Serge Morisod demande pourquoi que Villars-Mendraz ?

David Gavillet explique qu'à Sottens il y aura la déchetterie et qu'une benne compactante pourra être mise dans le site.

René Pernet informe que le canton a transmis qu'en risque de black-out les communes devaient assurer un point de rencontre d'urgence. Elle doit garantir l'électricité, du chauffage et de l'eau.

Le point de rencontre d'urgence se situe au niveau du point de l'émetteur, avec des génératrices à disposition et du chauffage.

René Pernet remercie toute l'équipe de l'administration et de la voirie, l'équipe des archives (les archives qui sont au bout), l'équipe de la Municipalité et les conseillers pour les différents préavis. Il souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

## 12. Divers et propositions individuelles

Dates des prochains conseil : 27 mars, 12 juin, 25 septembre et 11 décembre 2023.

Le président souhaite ses bons vœux pour les fêtes de fin d'année, il remercie les conseillers ainsi que la Municipalité.

Une agape est prévue.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h22.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Alisson Croce